

- ★ **Elément patrimonial identifié**
- ★ **Elément paysager identifié**



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Joppécourt Ouest

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

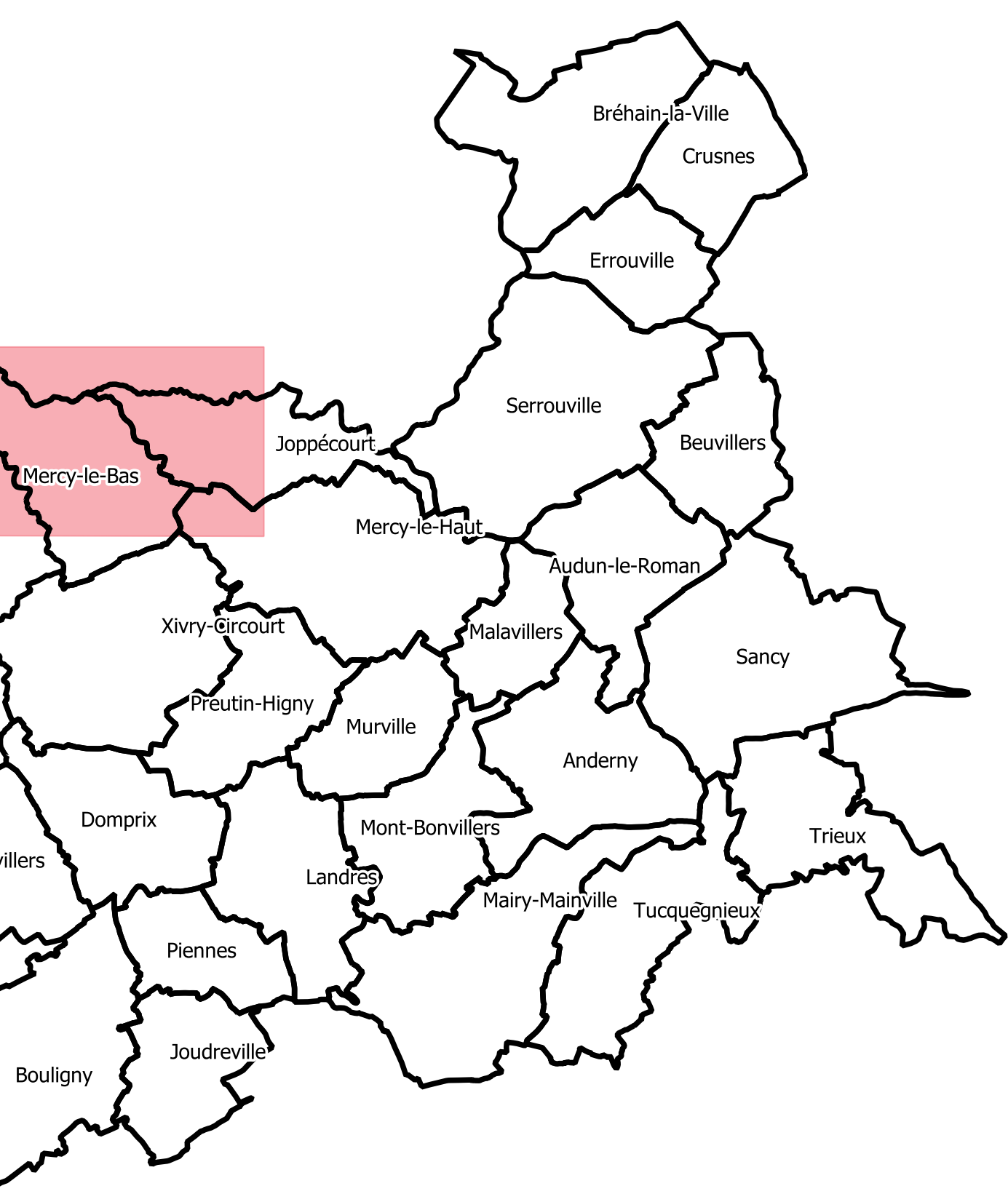
Daniel Matéria, le Président

31/07/2026

AGAPE

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



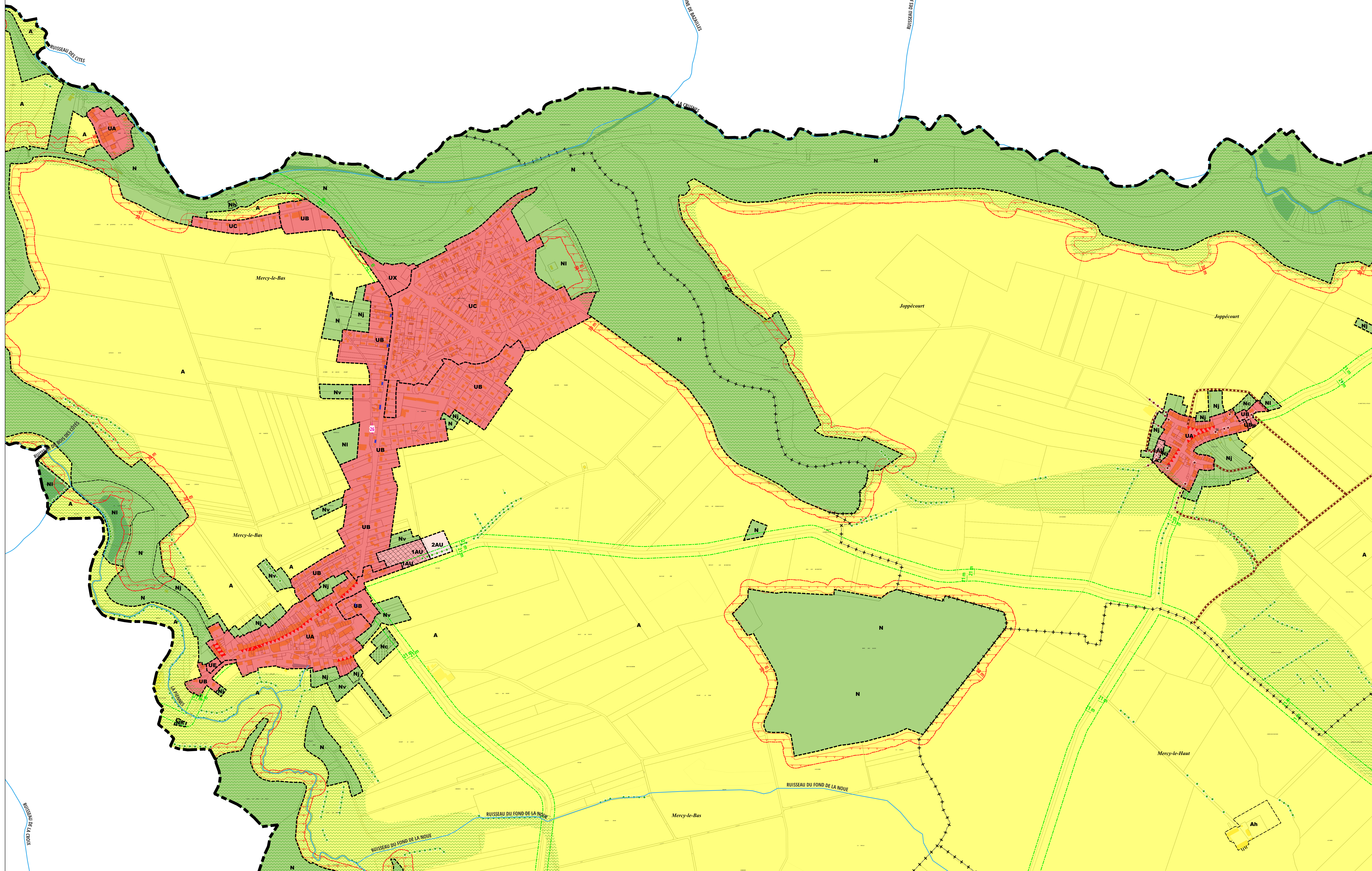
Habillage linéaire
— Limite de l'intercommunalité
- - - Limite de commune
— Recul 30m
— Recul 21m
- - - Limite de zone
— Cours d'eau

Zonage
— agricole
— à urbaniser alternatif
— à urbaniser bloqué
— naturel
— urbanisé

Prescriptions surfaciques
— Emplacement réservé
— Orientation d'aménagement et de programmation
— OAP thématique Trame Verte et Bleue
— Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires
— Chemin à conserver
— Recul 30m
— Recul 21m
— Règle architecturale particulière
— Élément patrimonial identifié
— Élément paysager identifié
— Linéaire commercial protégé

Prescriptions ponctuelles
— Élément patrimonial identifié
— Élément paysager identifié





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Joppécourt Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

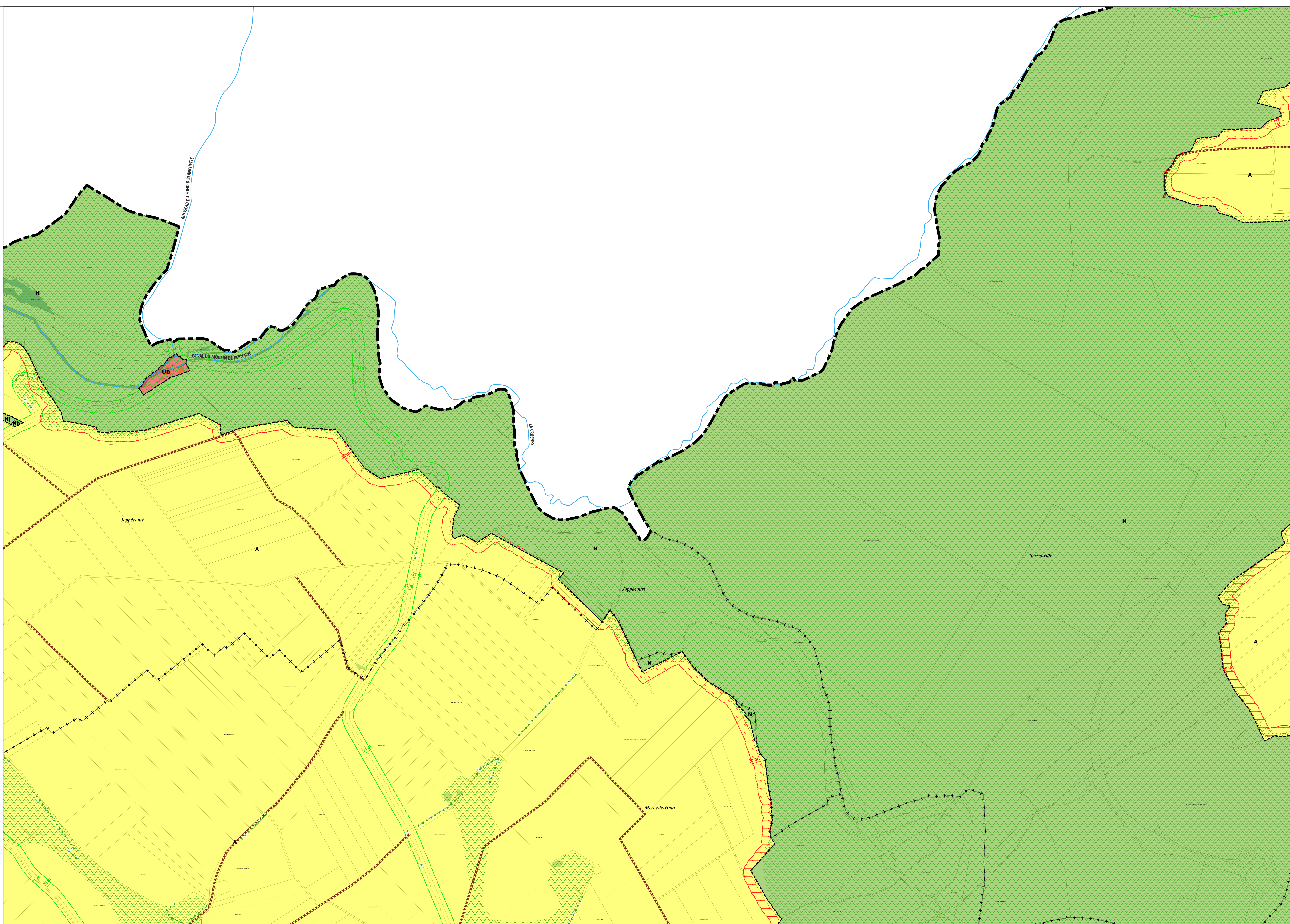
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matéria, le Président

31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

—■— Limite de l'intercommunalité
-+--+ Limite de commune
— Recul 30m
— Recul 21m
- - - Limite de zone
— Cours d'eau

Zonage

agricole
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques

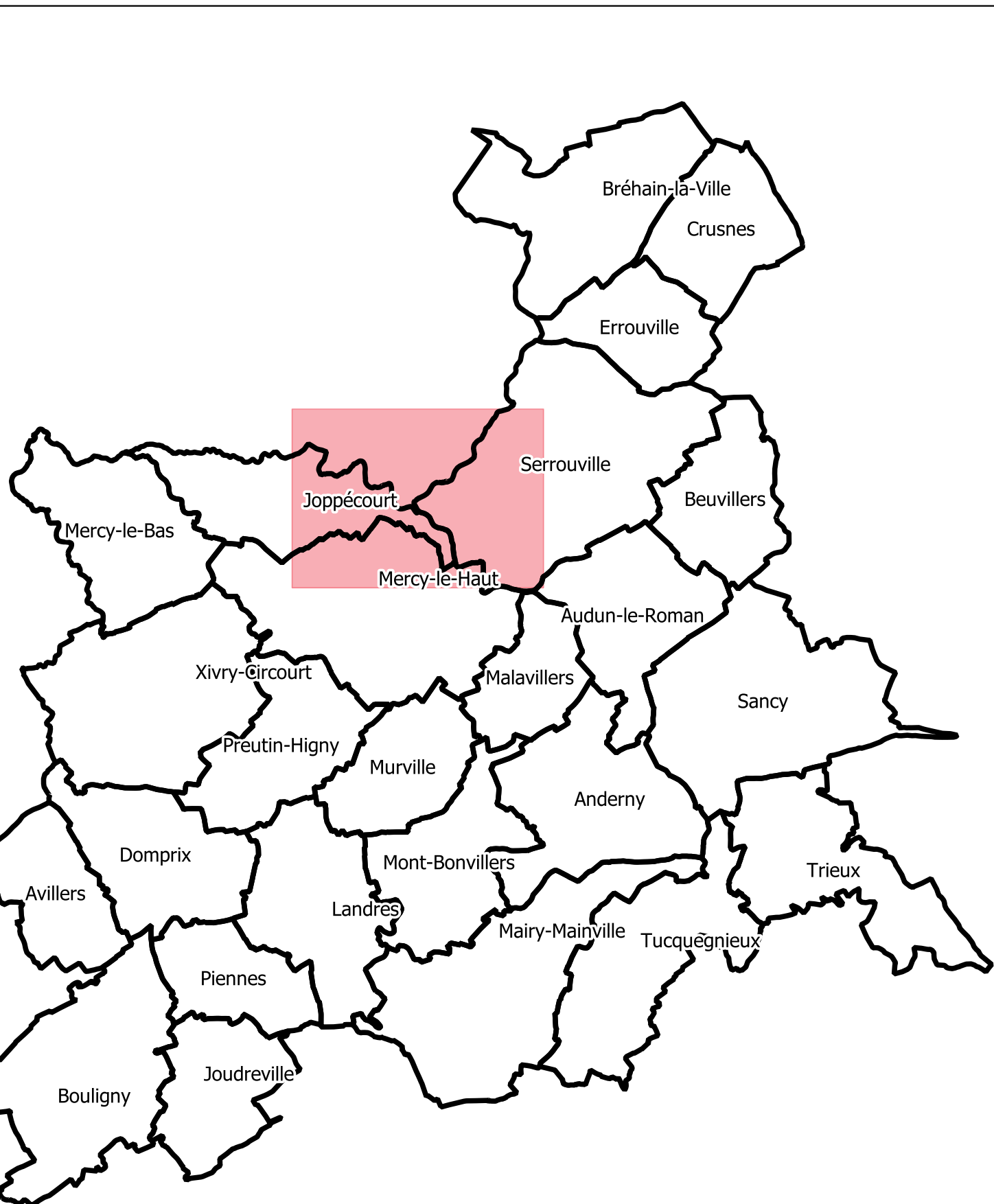
OAP thématique Trame Verte et Bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver
Recul 30m
Recul 21m
Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

Elément paysager identifié





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

**Communauté de communes
Cœur du Pays Haut**

**Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Joppécourt Ouest Risques**

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

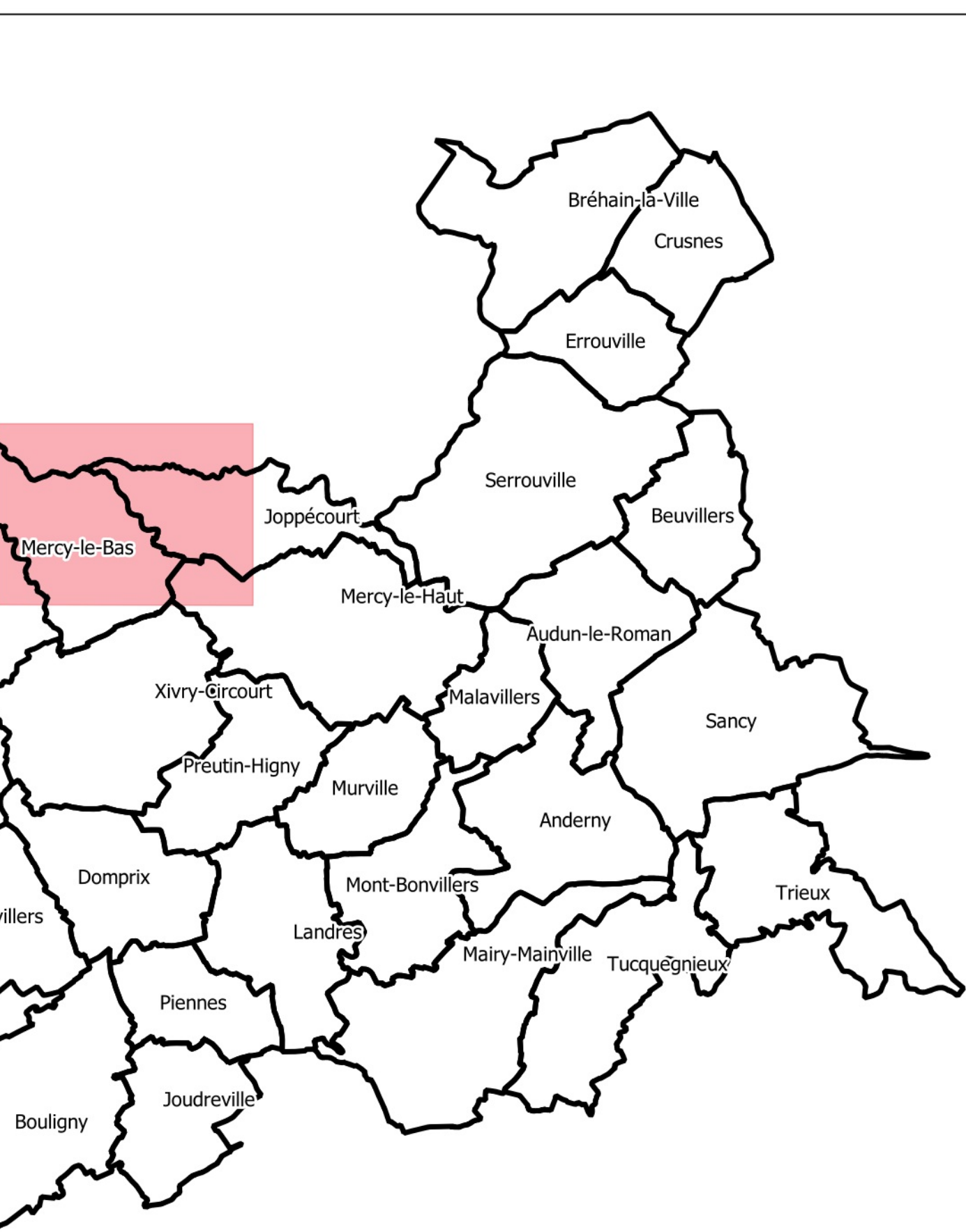
Daniel Matergia, le Président

31/07/2026

AGAPE

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives	Zonage	Prescriptions surfaciques	Prescriptions ponctuelles
■ Intercommunalité	agricole	Retrait-Gonflement des argiles	• Cavité
-+ Commune	à urbaniser alternatif	Cavité (emprise d'incertitude)	
----- Limite de secteur	à urbaniser bloqué	Atlas des zones inondables	
	naturel	Tampon 10m Cours d'eau	
	urbanisé		

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Joppécourt Est Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

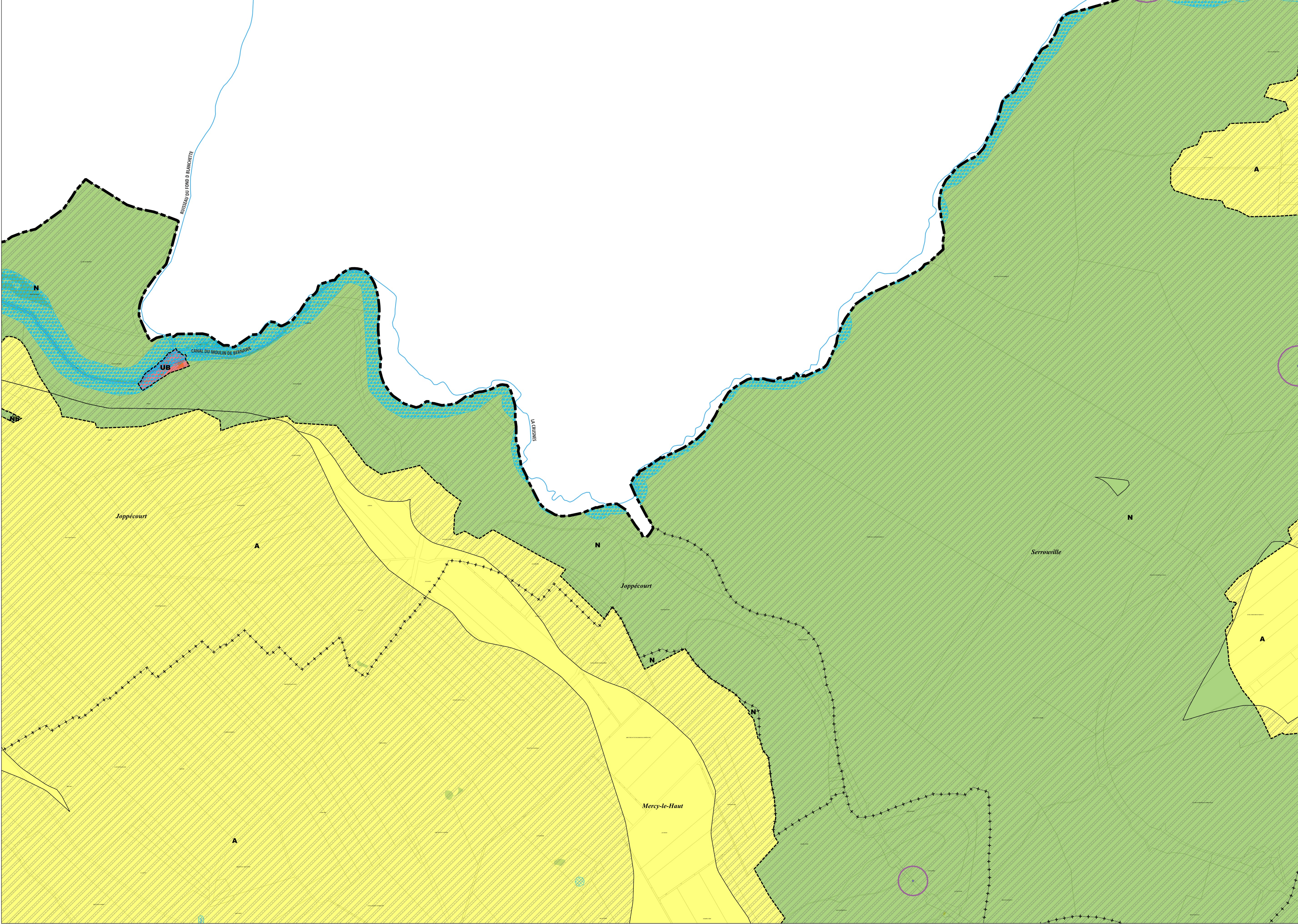
Daniel Matéria, le Président



31/07/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives

- Intercommunalité
- Commune
- Limite de secteur

Zonage

- agricole
- naturel
- urbanisé

Prescriptions surfaciques

- Retrait-Gonflement des argiles
- Atlas des zones inondables
- Tampon 10m Cours d'eau

Prescriptions ponctuelles

- Cavité

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi